

Retraite : les femmes, des privilégiées ?

samedi 10 octobre 2009, par [IRO Emmanuelle](#), [VIKEN Hélène](#) (Date de rédaction antérieure : 8 octobre 2009).

Tout est bon pour diminuer le montant des retraites, voire pour remettre en cause le principe même des retraites par répartition. Les « injonctions » de Bruxelles concernant les soi-disant privilèges des femmes ayant eu des enfants est une opportunité pour le gouvernement qui voudrait bien réussir à enfoncer un coin supplémentaire.

Sommaire

- [Les femmes, des retraitées](#)
- [Stop à l'hypocrisie](#)

Depuis 1971, les mères de famille salariées du privé bénéficient à l'heure de leur retraite d'une « majoration de durée d'assurance », qui leur permet de valider huit trimestres de cotisation (deux ans) par enfant élevé. Elle vise à compenser les différences de carrière constatées entre les hommes et les femmes.

Des plaintes de pères pour obtenir des droits similaires ont abouti à une recommandation de la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) et à une injonction de Bruxelles auprès du gouvernement Français. La Cour de cassation a donné raison aux hommes au nom de l'égalité. Déjà, les fonctionnaires avaient fait les frais des dépôts de plaintes similaires car une femme fonctionnaire bénéficiait automatiquement de 4 trimestres supplémentaires pour un enfant. L'injonction a abouti et la majoration ne sera appliquée que pour les femmes fonctionnaires ayant eu des enfants avant 2004. Pour les autres, c'est l'un des deux conjoints qui bénéficiera de cet avantage à condition de s'être arrêté de travailler au moins deux mois après la naissance. Il n'empêche : Bruxelles poursuit aussi ses critiques sur les régimes de la fonction publique, considérant qu'il s'agit là d'un subterfuge, les femmes étant automatiquement « arrêtées » au moins deux mois pour le congé de maternité.

Fondamentalement, les intentions de Bruxelles, comme les tentatives du gouvernement, de réformer le régime des retraites des femmes s'inscrit dans la remise en cause générale des régimes de retraites par répartition au profit d'assurances privées. D'ailleurs, le gouvernement n'a-t-il pas déclaré que la réforme se ferait sans augmenter le montant global des retraites ? Autrement dit, une égalité « par le haut » n'est évidemment pas envisageable pour lui.

En réalité, tout est bon pour attaquer les retraites. En 1993, Balladur fait passer le nombre d'annuités de 37,5 à 40 ans dans le privé. En 1995, Juppé veut imposer la même réforme dans le public au nom - déjà - de l'égalité mais échoue grâce à la grève générale. Fillon réussira en 2003 dans la fonction publique et fin 2006 dans le secteur public. Ces réformes s'accompagnent d'un nouvel allongement généralisé (41 ans aujourd'hui) et d'un système de décote sévère avec menace d'augmentation de l'âge légal de la retraite (on parle même de 67 ans !).

Les femmes, des retraitées pauvres

Les femmes ont de toutes petites retraites (40% de moins que les hommes). En moyenne elles touchent 1020 euros contre 1636 euros pour les hommes. Calculées dans le privé sur la base des 25 dernières années, les montants des retraites fondent comme neige au soleil avec l'accumulation des années à temps partiel, pas vraiment choisi, où le salaire annuel a été réduit. Pourquoi ces différences ? Les femmes sont des travailleuses pauvres. L'inégalité professionnelle entre hommes et femmes reste, en effet, un problème majeur avec 12% de différence de salaires pour des postes similaires. Les femmes, de surcroît, sont souvent « orientées » vers les emplois les moins payés (secteur sanitaire et social, grande distribution etc.) mais aussi plus précaires.

Par ailleurs, 40 à 44% des femmes contre 86% des hommes ont toutes leurs annuités. Avec la décote, le niveau de pension dégringole très vite pour tout trimestre manquant. Les femmes assurent le gros des tâches ménagères (80% du noyau dur), assurant de ce fait une « double journée de travail (et de préoccupations) ce qui nuit souvent à leur carrière (absence de promotion). Les femmes prennent l'écrasante majorité des congés parentaux (98%) et des temps partiels. Inversement, le mariage est plutôt bénéfique pour les hommes : toutes choses égales par ailleurs, un homme célibataire gagne 10% de moins qu'un homme en couple. Cette différence de rémunération est négligeable chez les femmes.

Stop à l'hypocrisie

Nous sommes tentées de dire à la Halde qu'elle ferait mieux de râler sur les temps partiels imposés, les salaires trop bas, la précarité des femmes et l'absence de congé paternité décent. L'égalité se mesure d'abord dans ces domaines où les réformes ne vont que rarement dans le bon sens. De plus, les gouvernements successifs n'ont cessé de détruire les retraites et demandent maintenant aux couples de s'entredéchirer pour échapper à la décote.

Nous avons d'autres réponses qui permettraient à tous et toutes de concilier vie privée et vie professionnelle en recréant, à tous les niveaux, du collectif :

- un vrai partage des tâches domestiques - y compris l'éducation des enfants.
- des horaires de travail décents (pas de pause de quatre heures dans la journée)
- le maintien des maternelles, la création massive de crèches et, donc, la suppression des jardins d'éveil.
- une retraite à 37,5 annuités pour tous et la prise en compte des enfants, éventuellement pour les deux.

Nous refusons de partager les retraites de misère.

Emmanuelle Iro et Hélène Viken

vendredi 4 septembre 2009

Au nom de « l'égalité de traitement hommes-femmes en matière de prestations sociales », le gouvernement s'apprête à réviser les avantages à la retraite accordés aux mères de famille pour chaque naissance.

Ceux-ci équivalent à un départ à la retraite anticipée de deux ans par enfant dans le secteur privé et un an dans la fonction publique.

Un arrêt de la Cour de cassation de février dernier estime que les « pères de familles » devraient également avoir le droit à de tels avantages. Solution jugée irrecevable financièrement par le gouvernement.

Comme d'habitude, il propose donc de tout niveler par le bas. C'est oublier un peu vite que ces avantages ont pour but de compenser les inégalités salariales dont sont victimes les femmes. Une femme touche en effet en moyenne 77% de la retraite d'un homme, avantages inclus. En cause, une durée de cotisation et surtout, un salaire moyen nettement inférieurs.

C'est peut-être à ce problème là qu'il faudrait commencer à s'attaquer.

P.-S.

* Paru dans « TEAN » n° 25 (08/10/09).